

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné: Mr Fabien JOUVET

représentant de la société SKIPPER GROUPE

situé à :

Adresse	Ile Chambenier Sud - ZAC Rhône Vallée					
Code postal	07250	Localité	LE POUZIN			

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Skipper: batiment de stockage et bureaux

Située à :

Adresse	Chemin des Caires				
Code postal	26800	Localité	ETOILE-SUR-RHONE		

Référence(s) cadastrale(s) : Section YC parcelle n°99 / Section YD parcelle n°10

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse						
Code postal	-	Localité -				

#### Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- <u>Disposition 1</u>: L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- <u>Disposition 2</u>: L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Batiment n 1

## **DISPOSITION 2: REGLEMENTATION THERMIQUE**

# Chapitre 1 : Données administratives

### Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S <sub>RT</sub> ) en m <sup>2</sup>	616.19
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m² (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	0.00
Valeur de la S <sub>RT</sub> en m <sup>2</sup> du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	

# Chapitre 2 : Exigences de résultat

### Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio:	121.80	Bbio <sub>max</sub> :	124.70
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :			OUI

### Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

NON
NON
NON
NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

30/03/2021

Signature

1226f8b11f74f61beb57577577087e26 - V3.94

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique

# Ministère de la Transition écologique

Secrétariat général Grande Arche paroi Sud - Parvis de La Défense 92055 Paris-La-Défense Cedex Tél.: 01 40 81 10 25 www.ecologie.gouv.fr